

#WheresBIPPER?

La mascotte préférée de tous, BIPPER, parcourt le Canada pour une deuxième année consécutive. Où BIPPER fera-t-il son apparition? Cette campagne nationale amusante est l'occasion pour votre association et vos membres de montrer leur fierté envers notre pays et notre industrie. Nous envoyons une découpe de BIPPER que vous pouvez placer dans votre endroit local préféré, puis partager sur vos réseaux sociaux.

#WheresBIPPER met votre communauté en valeur. Utilisez des points de repère locaux, des festivals, des attractions touristiques — c'est à vous de décider! C'est amusant, facile et en vigueur du 17 au 31 août. Nous fournissons un modèle pour vos publications ainsi que des directives de publication.

Directives de publication

Les photos doivent inclure BIPPER profitant d'un repos bien mérité. Veuillez publier sur toutes vos plateformes sociales, mais sachez que seules les publications Instagram seront comptabilisées dans le résultat final. Les publications doivent être publiées ou republiées par la page officielle de l'association et doivent utiliser le mot-clic #WheresBipper. De plus, veuillez identifier l'ACAC afin que nous puissions aimer et republier vos images sur nos pages de médias sociaux.

Association membre gagnante

L'ACAC déterminera le gagnant de la compétition #WheresBIPPER de cette année. L'association membre qui fera le plus de publications sur Instagram et LinkedIn du 17 au 31 août recevra le trophée BIPPER à l'AGA de septembre. Chaque image avec BIPPER comptera pour 1 point et le plus grand nombre de points l'emportera.

#WheresBIPPER?

C'est à vous de décider!

